

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le vingt-sept du mois de mars

Membres en exercice :	29
Membres présents :	26
Procurations :	2
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	21/03/23

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S.

PROCURATIONS : Mme Élodie JOURDAN à M. Bernard CODOUL
Mme Cécilia LOUVION à Mme Nicole PELOUX

ABSENT EXCUSÉ : M. DERDICHE C.

M Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2023-04-03-SG

Objet : Election représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration du bailleur social « Habitations Haute Provence »

Cette délibération modifie la délibération N°2020-04-02-SG

Le maire rappelle que pour des raisons de disponibilité, il ne lui est plus possible de siéger au sein du Conseil d'Administration du bailleur social historique du département, en l'occurrence « Habitations Haute Provence ». Aussi, il convient d'élire le représentant de la commune au sein de cette instance conformément à l'article L 2121-21 du CGCT.

Monsieur le Maire Propose la candidature de Bernard CODOUL.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il accepte de ne pas procéder au scrutin secret.
Accord à l'UNANIMITÉ.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal à l'**UNANIMITÉ**

ELIT Monsieur Bernard CODOUL pour représenter la commune de Sisteron au sein du Conseil d'Administration de « Habitations Haute Provence » à compter de ce jour.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU